ART. PREMIER N° 62

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2023

RENFORCER LE PRINCIPE DE LA CONTINUITÉ TERRITORIALE EN OUTRE-MER - (N° 1292)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N º 62

présenté par Mme Maud Petit

à l'amendement n° 34 de M. Vuilletet

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« Française, »

insérer les mots:

« à Saint-Martin, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.